

PENANT

**REVUE TRIMESTRIELLE
DE DROIT AFRICAIN**



**Le rebond
dans le droit OHADA :
Une liquidation des biens
attractive et une vision
économique et moderne
du droit des entreprises
en difficulté**

**Restructurations des sociétés
commerciales in bonis et droits
des créanciers en droit OHADA**

**L'exclusion d'un associé
en droit OHADA
des sociétés commerciales**

**Les obligations sociales dites de "local content"
dans les législations minières et pétrolières des Etats membres de l'OHADA**

Libres propos sur la dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun

**La protection du créancier titulaire
d'une réserve de propriété en droit de l'OHADA**

**La décision du 29 juin 2017 de la CCJA en matière d'obligation
de révélation de l'arbitre : Une première, déjà questionnée
par la réforme du droit OHADA de l'arbitrage**

EDITIONS JURIS AFRICA

42, rue de Bourgogne - 75007 Paris

SOMMAIRE

DOCTRINE

- LE REBOND DANS LE DROIT OHADA : UNE LIQUIDATION DES BIENS ATTRACTIVE ET UNE VISION ECONOMIQUE ET MODERNE DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE**, par Philippe ROUSSEL GALLE, Université Paris Descartes (France) 293
- RESTRUCTURATIONS DES SOCIETES COMMERCIALES *IN BONIS* ET DROITS DES CREANCIERS EN DROIT OHADA**, par Cédric Yasser NZOUAKEU NYANDJOU, Doctorant en droit, Université de Dschang (Cameroun) 302
- L'EXCLUSION D'UN ASSOCIE EN DROIT OHADA DES SOCIETES COMMERCIALES**, par Souleymane TOE, Maître-assistant en droit privé, Université Ouaga II (Burkina Faso) 319
- LES OBLIGATIONS SOCIALES DITES DE "LOCAL CONTENT" DANS LES LEGISLATIONS MINIERES ET PETROLIERES DES ETATS MEMBRES DE L'OHADA**, par Mohamadou Fallou MBODJI, Docteur en droit, Centre de droit économique, Université Aix-Marseille (France) 348
- LIBRES PROPOS SUR LA DEMATERIALISATION DES VALEURS MOBILIERES AU CAMEROUN**, par Salifou MOUHOUAIN, Assistant de cours, FSJP/UYII (Cameroun) 378
- LA PROTECTION DU CREANCIER TITULAIRE D'UNE RESERVE DE PROPRIETE EN DROIT DE L'OHADA**, par François NDJAMONO ONGUILA, Assistant à la Faculté de droit et des sciences économiques de Libreville (Gabon) 394
- LA DECISION DU 29 JUIN 2017 DE LA CCJA EN MATIERE D'OBLIGATION DE REVELATION DE L'ARBITRE : UNE PREMIERE, DEJA QUESTIONNEE PAR LA REFORME DU DROIT OHADA DE L'ARBITRAGE**, par Komlanvi AGBAM, Doctorant en droit des affaires internationales, Université de Nantes (France) 409

BIBLIOGRAPHIE

- Un demi-siècle africain d'arbitrage d'investissement CIRDI : regards rétrospectifs et prospectifs*, par Walid BEN HAMIDA, Achille NGWANZA, Jean-Baptiste HARELIMANA 424